

Commune de Ponteilla-Nyls protocole sanitaire périscolaire école Maternelle Antoni Gaudi

Le port du masque pour le personnel communal, l'application des gestes barrières, la limitation du brassage des élèves, l'assurance d'un nettoyage et d'une désinfection des locaux et matériels, l'information, la communication et la formation, veiller à ce que les élèves se lavent régulièrement les mains durant leur séjour dans l'établissement, mettre en place du gel hydroalcoolique dans chaque classe sont des directives obligatoires et à appliquer à l'école maternelle Antoni Gaudi .

Les agents seront dotés de masques, gants, visières de protections et produits de désinfection et des surblouses seront également mises à leur disposition .

Des panneaux indicatifs et explicatifs seront apposés dans l'ensemble de l'établissement pour les distanciations et le sens de circulation ainsi que des marquages au sol .

Seuls les parents qui le souhaitent peuvent mettre leur enfant à l'école, Il sera demandé aux parents qui souhaitent donc scolariser leur enfant de fournir une attestation de leur employeur stipulant que le télétravail n'est pas possible pour chacun des deux .

Certains enfants pourront être considérés comme prioritaires par la municipalité, afin de bénéficier d'une scolarité complète sur la semaine. C'est le cas des enfants des personnels soignants et de la sécurité intérieure.

Une pharmacie dédiée au Covid-19 sera mise en place à l'infirmierie, cette dernière devra contenir :

1 thermomètre frontal (+ piles de rechanges), 1 couverture de survie , 1 bts de gel hydroalcoolique petit format, Gants jetables RS PRO, 5 masques chirurgicaux ,1 cahier infirmerie.

Accueil et encadrement des élèves

Le premier enjeu de la journée réside dans l'accès même à l'école. Il faut en effet prévenir l'agglutinement que peut provoquer le début de journée devant l'entrée du bâtiment.

Il conviendra de "placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes." un personnel accueillant prendra en charge le groupe d'élèves pour les conduire dans leurs classes respectives, un agent gardera les enfants en classe, jusqu'à l'arrivée de l'instituteur .

Les accueils périscolaires seront réservés uniquement aux enfants dont les parents travaillent, avec justificatif de l'employeur précisant que le télétravail est impossible pour chacun des parents, par petit groupe de dix enfants, selon les horaires suivants:
- les jours scolaires de 7 h 30 à 8 h 45, et de 16 h 30 à 18h30

Les accueils périscolaires devront se faire en fonction du nombre d'enfants inscrits, dans les classes respectives des enfants.

Un regroupement d'enfant sera possible, uniquement le soir , en fonction du nombre d'enfants en garderie sans dépasser la capacité d'accueil de 6 enfants par classe.

la capacité d'accueil maximum en périscolaire est de 20 enfants repartis en 3 classes.

Le mobilier sera désinfectés après chaque utilisation, les locaux seront désinfectés, le soir après le dernier élève récupéré et dans l'éventualité d'un regroupement périscolaire .

Les activités proposées seront établies en fonction du protocole sanitaire émis par l'éducation nationale, un planning d'activité à la semaine sera proposé aux parents en privilégiant les activités à l'extérieur

Seuls les personnels dont la présence est strictement nécessaire en vue d'assurer la mise en place de la continuité administrative et pédagogique, le lien avec les familles et les élèves, l'accueil des enfants , ainsi que les personnels en charge de la salubrité et de la sécurité des établissements, doivent être présents dans les écoles et établissements.

Aucun parent ne pénètre dans l'établissement, les enfants seront accompagnés par un animateur (trice) devant la porte de sortie en respectant les distances de sécurité avec l'enfant et avec les parents .

Aménagement des locaux périscolaires

Veiller à ce qu'il y ait au moins un mètre entre les tables ,définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation. Veiller à limiter les croisements à l'intérieur de la salle, il s'agit de "privilégier le sens unique de circulation", ou "à défaut, de définir un sens de circulation prioritaire".

les salles de sieste sont proscrites

Récréation – temps méridiens

Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les temps de récréation, éviter les regroupements de niveaux différents, adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent. La distanciation physique reste un impératif que ce soit dans les allées et venues comme dans les jeux. Par conséquent, les agents reçoivent l'instruction de "faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée), d'organiser les départs et retours en classe par groupe adapté pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique" et de "veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité "

les jeux de ballons et jeux de contacts " sont tout bonnement proscrits".

La récréation pourra s'effectuer également au stade communal .

Le matériel de motricité et d'éducation physique sera proscrit . Les jeux des petits seront choisis de préférence dans des matériaux faciles à entretenir .

Les toboggans, balançoires, tourniquets, structures, tapis de sol et autres aires de jeux seront condamnés

L'emploi du temps doit alterner des périodes en classe, des périodes d'activité physique en extérieur durant lesquelles les locaux sont aérés, et des périodes de détente. Dans tous les cas, les gestes barrières qui sont les plus efficaces contre le Covid-19 doivent être respectés, avec espacement suffisant entre les enfants ainsi qu'entre les enfants et les adultes (enseignants ou personnels).

Nettoyage approfondi

Il faudra "réaliser le nettoyage et la désinfection des sols, tables et chaises au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage." Il conviendra aussi de "nettoyer et de désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les zones fréquemment touchées". Pour les sanitaires, il s'agit des " toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets " Cela concerne aussi les " poignées de porte, de fenêtre, les rampes d'escalier, télécommandes, claviers, écrans, souris, le matériel utilisé, les supports pédagogiques...."

Il est aussi assigné à la vigilance du personnel de "limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires au nombre maximum de cuvettes et, ou d'urinoirs présents". Un seul enfant au toilette.

La désinfection devra être réalisée après chaque passage, un personnel communal sera dédié à cette tâche .

Fonctionnement du restaurant scolaire :

Il sera demandé aux parents qui souhaite inscrire leur enfant à la cantine de fournir une attestation à la directrice périscolaire par leur employeur stipulant que le télétravail n'est pas possible pour aucun des parents .

Pour les enfants inscrits au restaurant scolaire, les repas seront pris en classe ou en extérieur sous forme de pique nique en privilégiant des repas froids, fournis par le Sym Pyrénées Méditerranée, le personnel de cantine assurera la distribution des repas ainsi que la surveillance, une désinfection et nettoyage des tables seront effectués lors de la pause méridienne pour la restauration en classe .

La gestion des cas suspects

En complément d'un référent Covid sur la commune, une personne sera nommée au sein de l'école maternelle pour veiller et faire respecter le présent protocole, un compte rendu de journée sera transmis à la directrice périscolaire ainsi qu'à l'élue en charges des écoles, afin de pouvoir améliorer ou modifier certains points sur le terrain.

Dans le cas où un enfant viendrait à manifester les signes de coronavirus, le référent devra procéder à l'isolement immédiat de l'élève avec masque dans une pièce dédiée (infirmierie).

Ensuite, on devra prendre sa température, pour rappel inférieur à 37,8, contacter ses parents afin qu'ils viennent le chercher, puis le personnel de santé de l'Education nationale pour identifier les personnes ayant interagi avec l'enfant jusque dans les 48h précédant l'apparition des symptômes, la brigade sanitaire du département sera immédiatement avertie.

Un cahier infirmierie sera mise en place afin de renseigner le nom de l'enfant, l'heure, la date, la température ainsi que les initiatives prises, ce cahier reprendra également tous les numéros d'urgences utiles.

Si un adulte montre des symptômes, il sera lui aussi isolé et pourvu d'un masque jusqu'à son départ de l'établissement. Les personnes contacts feront l'objet d'un test de dépistage qu'elles soient symptomatiques ou asymptomatiques.

Transport Scolaire

Ecole LA BRESSOLA - Ecole ANTONI GAUDI - Ecole de L'ONCLE JULES

Le transport scolaire s'effectuera dans les mêmes conditions et horaires qu'en début d'année scolaire. Récupération de l'accompagnant ARRET JARDIN EXOTIQUE

Le port du masque et gant pour l'accompagnant est obligatoire, obligation de distanciation, 1 siège sur deux, respecter les gestes barrières, il faut qu'il y ait une distance au moins égale à 1 mètre entre les élèves et le conducteur, l'accompagnateur veillera à faire respecter ces mesures, du gel Hydroalcoolique sera versé par l'accompagnant sur les mains des élèves avant la montée dans le bus.